

209C1161
FR0010266601-FS0528

7 septembre 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BULL
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 septembre 2009, la société de droit néerlandais Mn Services N.V. (Burgemeester Elsenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk, Pays-Bas) (1) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} septembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BULL et détenir 4 971 234 actions BULL représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et des droits de vote de cette société (2).

A la suite d'un changement dans l'évaluation de ses obligations légales, Mn Services N.V. est désormais tenue, en tant qu' « investment manager », d'agrèger la totalité des participations détenues pour le compte de ses clients.

Par ailleurs, la société Mn Services N.V. précise que les actions BULL sont détenues dans un but d'investissement et qu'elle n'a pas l'intention d'interférer dans la structure ou dans le cours des activités de la société.

(1) Agissant en tant qu' « investment manager ».

(2) Sur la base d'un capital composé de 96 786 647 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.